

Communiqué de presse  
Saint-Denis, le 24 avril 2012

## Don d'organes - 22 juin 2012

### La Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe s'ouvre à la reconnaissance aux donneurs

Le 22 juin 2012, la Journée nationale dédiée depuis 2000 au don et à la greffe d'organes évolue. Elle devient la *Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, et de reconnaissance aux donneurs*. Grâce au geste de générosité des donneurs, décédés et vivants, plusieurs milliers de vies sont sauvées chaque année. C'est aussi l'occasion de remercier les proches, dont l'intermédiation est nécessaire en cas de don *post mortem* et qui, trop souvent encore, se trouvent dans la position délicate de devoir témoigner de la volonté du défunt, alors qu'ils l'ignorent faute d'en avoir parlé de son vivant. Le nouveau Plan Greffe, annoncé par le gouvernement en mars, inscrit cette thérapeutique dans le parcours de soins des patients, aussi l'Agence de la biomédecine interpelle le grand public à l'aide d'un dispositif d'informations à l'occasion du 22 juin : une campagne publicitaire télévisée et radio, de nombreuses actions sur internet, un site pédagogique revisité, un partenariat avec l'Ordre des pharmaciens et une actualisation de toutes ses éditions. A travers la signature, « Pour sauver des vies, il faut l'avoir dit », elle souhaite mobiliser le plus grand nombre de personnes favorables au don de leurs organes à partager leur choix avec leurs proches.

#### Tous reconnaissants aux donneurs d'organes :

En France, la gratuité du don d'organes est un principe fondamental. Le don, par un donneur décédé ou vivant, relève de l'altruisme. Ce geste de générosité sauve des milliers de vie chaque année en permettant à des patients d'être greffés. La nation est reconnaissante de ce geste de solidarité du donneur. La loi de bioéthique de 2004 a prévu la création d'un lieu de mémoire exprimant cette reconnaissance dans les hôpitaux autorisés à prélever. Des initiatives ont pu être recensées dans ces établissements : expositions de tableaux sur le sujet, lieux de prière, plantation d'arbres, livre avec des témoignages de receveurs... La révision de la loi de bioéthique en juillet 2011 fait cette fois évoluer le nom de la Journée nationale du 22 juin pour exprimer une reconnaissance nationale aux donneurs.

En plus de cette reconnaissance, la Journée du 22 juin conserve bien sûr ses principaux objectifs : faire que chacun se positionne sur le don d'organes après sa mort et qu'il transmette sa décision à ses proches. Le dispositif mis en place par l'Agence de la biomédecine a pour but :

- d'aider le public à mieux connaître la greffe et à réaliser que nous sommes tous concernés ;
- d'inciter les personnes à dire leur position, quelle qu'elle soit, à leurs proches concernant le don après la mort. Selon la loi, nous sommes tous présumés donneurs, mais les équipes hospitalières doivent obligatoirement s'assurer de notre non-opposition avant d'entreprendre un prélèvement. Pour ce faire, elles consultent le registre national des refus et, si le nom du défunt n'y figure pas, elles doivent se tourner vers les proches pour vérifier sa volonté.

La reconnaissance aux donneurs s'exprime également à travers le respect porté au corps du défunt par les équipes médicales lors du prélèvement des organes. Le prélèvement est un acte effectué au bloc opératoire par des chirurgiens expérimentés dans les mêmes conditions et avec le même soin que pour une personne en vie. Après l'opération, le corps est habillé avec ses effets personnels et rendu à la famille pour les obsèques. Aucune trace de l'intervention n'est apparente.

## Du 10 au 22 juin, un nouveau dispositif d'information pour encourager la parole

Des spots seront diffusés en TV et radio du 15 au 23 juin, sur toutes les grandes chaînes et les stations de France métropolitaine et d'outre-mer.

- Les deux spots radio restituent le témoignage de personnes greffées et leur reconnaissance envers le donneur et ses proches, auxquels ils doivent la vie.
- A la télévision, le spot en animation créé en 2011 montre, de façon simple et dédramatisante que :
  - se décider sur le don de ses organes c'est bien mais encore faut-il le dire, sinon cela ne sert à rien,
  - dire son choix en faveur du don d'organes à ses proches, c'est favoriser la greffe d'organes et sauver des vies.

Le site [www.dondorganes.fr](http://www.dondorganes.fr) optimisé sera mis en ligne, avec de nouvelles rubriques et infographies dédiées à l'évolution de l'activité de greffe d'organes. Cette infographie restituera 20 ans de greffe d'organes à travers des chiffres clés. Elle rendra ainsi hommage à la générosité de tant de donateurs qui ont permis à tant de malades d'être greffés. Aujourd'hui en France, près de 40 000 personnes sont porteuses d'un greffon fonctionnel. Un module évènementiel prolongeant l'univers du spot TV proposera des réponses aux questions clés : « c'est qui un proche ? », « Combien de personnes je peux sauver ? », « Est-ce que je peux choisir les organes que je donne ? », « Qu'en pensent les religions ? ». Il proposera aussi de l'aide pour aborder le don d'organes avec ses proches, selon sa personnalité : superstitieux, accros du clavier, angoissé ou simplement très occupé...

Un nouveau dispositif de mobilisation sur facebook sera mis en place pour interpeller la communauté des 25 000 fans qui s'était mobilisée et élargie sur la page « Don d'organes, je le dis » l'an passé.

Les partenaires de l'Agence de la biomédecine pour la journée nationale sont comme chaque année les hôpitaux, les associations en faveur de la greffe et l'Ordre des Pharmaciens. Ils seront mobilisés pour informer le grand public dans les hôpitaux, les centres commerciaux et les officines. Un guide d'information est téléchargeable sur [www.dondorganes.fr](http://www.dondorganes.fr) ou disponible gratuitement au 0 800 20 22 24.

*Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de référence de l'Agence de la biomédecine : [www.dondorganes.fr](http://www.dondorganes.fr)*

### **2010-2011 : une activité de greffe d'organes en progression, mais encore insuffisante par rapport aux besoins**

- + 5 % pour l'activité de greffe (4 945 greffes d'organes contre 4 708 en 2010).
- + 6,5 % pour les prélèvements d'organes (1 572 prélèvements contre 1 476 en 2010).
- Un nombre de greffons disponibles toujours inférieur aux besoins : 16 000 personnes ont eu besoin d'une greffe en 2011.

### **A propos de l'Agence de la biomédecine et de la greffe d'organes**

L'Agence de la biomédecine est une agence de l'État, placée sous la tutelle du ministère de la santé. Elle a été créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en oeuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Son rôle transversal le lui permet. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

En matière de prélèvement et de greffe d'organes, l'Agence :

- gère la liste nationale des malades en attente de greffe et le registre national des refus ;
- coordonne les prélèvements d'organes, la répartition et l'attribution des greffons en France et à l'international. Elle assure 24 heures sur 24 la régulation des donateurs et la répartition et l'attribution des organes. Par l'intermédiaire de sa plateforme nationale et d'un logiciel spécialement conçu à cet effet pour appliquer les règles de répartition publiées au journal officiel, l'Agence recherche pour chaque organe d'un donneur, le meilleur receveur et propose le greffon à l'équipe de greffe. Lorsqu'un organe n'est adapté à aucun receveur en France, il est proposé aux organismes européens homologues de l'Agence. L'organisation du prélèvement et de la greffe incombe aux équipes médicales ;
- garantit que les greffons prélevés sont attribués aux malades en attente de greffe dans le respect des critères médicaux et des principes de justice ;
- assure l'évaluation des activités médicales.

Enfin, elle est chargée de promouvoir et de développer l'information sur le don, le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules.

**Contact presse pour toutes vos demandes de spots, visuels, données, interviews...**

Véronique Machuette – 01 56 03 12 38 – [vmachuette@i-e.fr](mailto:vmachuette@i-e.fr)